



AVRIL 2021

SUITE SEGRUR DE LA SANTE

Enfin du nouveau...

Le Ministre de la santé vient enfin d'arbitrer les revalorisations des grilles salariales du **personnel paramédical**.

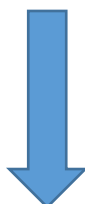
L'information la plus précise que nous ayons à ce sujet concerne sa date d'application. Elle est fixée au 1^{er} octobre 2021 pour la fonction publique hospitalière.



A compter de 2022, les règles seront également applicables à la fonction publique territoriale et au secteur privé.

Nous sommes conscients que les éléments que nous allons vous indiquer manquent cruellement de précision. Ils doivent cependant vous permettre d'avoir une première idée de ce que sera cette revalorisation pour laquelle de nombreux points restent en suspens.

Bien évidemment, au fur et à mesure de la finalisation des grilles, nous vous tiendrons au courant.



**REVALORISATION
DES CARRIÈRES DES**

AIDES- SOIGNANTS

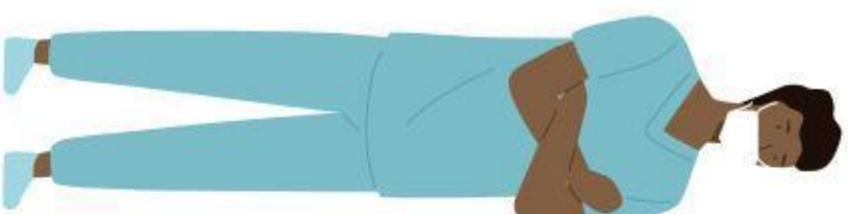
200 000 aides-soignants de la fonction publique hospitalière seront concernés par ces revalorisations.



**REVALORISATION
DES CARRIÈRES DES**

INFIRMIÈRES EN SOINS GÉNÉRAUX

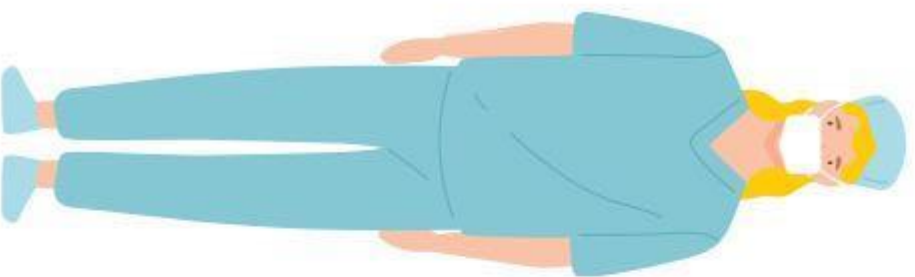
153 000 infirmiers de la fonction publique hospitalière seront concernés par ces revalorisations.



Une amélioration de la rémunération de la carrière qui concernera de la même manière les manipulateurs radio, les ergothérapeutes, les orthoptistes, les psychomotriciens ou encore les pédicure-podologues.

REVALORISATION DES CARRIÈRES DES INFIRMIERS SPÉCIALISÉS

16 700 infirmiers de la fonction publique hospitalière seront concernés par ces revalorisations, dont 5 900 infirmiers anesthésiste diplômés d'État (IADE), 3 800 infirmiers de bloc opératoire diplômés d'État (IBODE) et 7 000 puériculteurs.



* Sans compter la prime épidémiologique de synergie spéciale (2 800€/an) et la prime des IADE (843€/an) qui s'ajoutent aux éléments de rémunération



REVALORISATION DES CARRIÈRES DES MASSEURS-KINESI-THÉRAPEUTES

2 600 masseurs-kinésithérapeutes dans la fonction publique hospitalière seront concernés.



Une amélioration de la rémunération de la carrière qui bénéficiera également à d'autres professions telles que les orthophonistes.



REVALORISATION DES CARRIÈRES DES CADRES DE SANTÉ

14 700 cadres de santé de la Fonction publique hospitalière seront concernés par ces revalorisations.



Précisions :

Cette revalorisation semble ne pas concerner les agents contractuels ce qui est parfaitement intolérable.

En ce qui concerne les anciennes catégories B IDE, la promesse faite consistait à une revalorisation à « due proportion » des grilles ISGS. Aucun chiffre n'a malheureusement été annoncé pour cette catégorie.

Pour les aides-soignants, la grille est loin des attentes. Pour compenser cette carence, le Ministère envisage un ratio promu/promouvable plus important qu'il ne l'est aujourd'hui (passage de classe normale à classe supérieure).

Il est également important de noter que ces indices de fin de carrière sont garantis pour une nouvelle embauche, mais pas forcément pour quelqu'un déjà en poste depuis plusieurs années.

Pour ce dernier, tout va dépendre de son indice de reclassement dans la nouvelle grille...